



Litige suite à une résiliation d'un abonnement internet free

Par **varna**, le **16/03/2009** à **00:05**

Bonjour,

J'ai contracté le 06 septembre dernier, un abonnement FREE pour internet+TV+Tel.

Pendant 2 mois, je n'ai jamais pu profité de leurs services alors que soi-disant, ma ligne était active depuis le 12 septembre (courrier reçu de Free)

J'ai appelé plusieurs fois (sachant que la communication est payante)...ils m'ont baladé de service en service...envoyé vers France Telecom...qui m'a renvoyé vers FREE car ma ligne était en zone totalement dégroupée.

Pour faute de réponses à mes demandes d'assistance et mes courriers, j'ai fini par résilier mon abonnement le 18 novembre.

J'ai renvoyé le matériel qui a bien été réceptionné.

En décembre dernier, Free me réclame des frais de résiliations qui s'élèvent à 90€ sous peine de m'envoyer les huissiers si je ne paie pas avant le 30/12/08.

Il faut savoir qu'ils m'ont prélevé 2 mois d'abonnement, et 2 mois d'abonnement canal + aussi car j'avais souscrit canal + via FREE. Sauf que sans ADSL, je n'ai pu bénéficié ni des services FREE ni de Canal +. Du coup, j'ai bloqué les prélèvements sans oublier les dépenses des lettres A/R et du retour du colis et des communications....

A la suite de ma résiliation, j'ai soucrit chez SFR neufbox et ils sont intervenus directement et ont fait intervenir France Telecom pour résoudre le problème. Il s'avère qu'il y avait bien un problème de câblage à l'origine.

Sans l'intervention d'un technicien à domicile, il aurait été impossible de recevoir une connexion internet dans mon appartement!

Free a passé mon dossier en recouvrement et la société me harcèle (mails, sms, tel) pour que je paie. Je continue d'être relancée par Canal + pour des factures de décembre janvier février

alors que mon abonnement a été résilié en novembre dernier!! et que pire je n'ai jamais eu access a l'offre canal + n'ayant pas eu d'access à free!! Ils m'avaient assuré que la résiliation avait été prise en compte chez canal +.

Enfin, Free ne m'a pas donné suite à ma réclamation de remboursement des prélèvements effectués!! Non seulement ce sont des voleurs mais en plus ils veulent encore me faire payer des frais de résiliation alors qu'ils n'ont pas rempli leur part du contrat (obligation de fournir les prestations décrites dans le contrat et respect des délais établis dans leurs propres conditions générales de ventes) et cela à aucun moment!!

Quels sont mes recours?

Merci beaucoup pour votre aide!

Varna

varna.vang@yahoo.f